

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 24 septembre 2026

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONVENTIONS HORS RECHERCHE
POUR INFORMATION

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
CONVENTIONS RELEVANT DE LA FORMATION						

Le Président
de l'Université de La Réunion


Pr Jean-François HOARAU

Pour information au conseil d'administration du

24 SEP. 2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
1	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université Nationales des Maldives	Accord cadre de coopération dont l'objet est d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes : - Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; - Échanges d'étudiants ; - Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques du projet ; - Élaboration de programmes conjoints de formation et de recherche ; - Direction scientifique commune de travaux de recherche (cotutelle ou codirection de thèse) ; - Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique ; - Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée ; - Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; - Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de cinq ans, soit pour les années universitaires 2025-2030			Validée à la CFVU du 16/09/2025

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (DRI) et Taylor's University Sdn Bhd, Malaisie "TU" L'Université Toulouse Jean Jaurès "UT2J"	Accord-cadre de coopération dont est que les parties conviennent de créer un réseau international de collaboration sur les baromètres alimentaires appelé BARALIM est d'entreprendre des recherches multidisciplinaires axées sur les transitions alimentaires dans divers contextes socioculturels. Le réseau se penchera sur les études suivants : • Utiliser des méthodologies comparables pour produire des données sur les transformations des habitudes alimentaires et leurs déterminants socioculturels sous-jacents ; • Décrire les transitions alimentaires et les interactions entre l'alimentation, les cultures, la santé et l'environnement ; • Étudier le patrimoine alimentaire et le rôle de l'alimentation dans la formation des identités et des traditions socioculturelles ; Ces analyses favoriseront un dialogue ouvert et interdisciplinaire, en particulier dans les domaines suivants : • L'agroéconomie, en mettant l'accent sur les questions de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire ; • La santé publique et la nutrition, en abordant les défis liés à l'obésité, au diabète et à d'autres maladies chroniques liées à l'alimentation ; • Tourisme et muséographie sur le patrimoine alimentaire et sa préservation	prend effet à compter de la date de sa signature et reste en vigueur pendant une période de trois années universitaires, soit 2026-2029			Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
3	L'Université de La Réunion (DRI) et l'Université de Meiji	Avenant n°1 à l'accord-cadre de coopération dont l'objet est la modification des certaines stipulations de l'accord-cadre qui est la suivante : - Modification de l'article 10 "Validité de l'accord-cadre de coopération"	prend effet à compter de la date de sa signature et prolongée pour une période de trois années universitaires, soit 2026-2029			
4	L'Université de La Réunion (DRI) et La Ruhr-Universität Bochum	Avenant n°1 à l'accord-cadre de coopération dont l'objet est de proroger la durée de validé de l'accord-cadre et pour seul but d'assurer la continuité pédagogique des étudiants actuellement engagés dans le double cursus franco-allemand dans le cadre de la modification de l'article 7 de l'accord-cadre initial, durée de l'accord, modification, résiliation	entre en vigueur à compter de la date de la dernière signature des parties, prend effet à compter du 29/10/2025 et court jusqu'à la fin de l'année universitaire 2026-2027			
5	L'Université de La Réunion (DRI) et Le Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires "CROUS" de La Réunion et de Mayotte	Convention de partenariat relative à l' hébergement des étudiants en mobilité encadrée , dont l'objet est l'accueil des étudiants qui seront logés sur le campus du Moufia, à la Résidence d'accueil internationale du Tampon et à la résidence Lemeuria de Terre Sainte, soit 75 au total, également pour les étudiants étrangers accueillis dans le cadre des programmes d'échanges suivants notamment : - Erasmus+ (Europe) ; - Erasmus + MIC (Hors Europe) ; - Boursiers d'excellence U.R ; - Profil International Université Laval (Québec) ; - Conventions bilatérales de coopération interuniversitaire	du 17/08/2026 au 30/06/2027		redevance mensuelles Citée internationale : 257,49 € 2026 261,01 € 2027 Lémuria : 334,60 € 2026 338,12 € 2027 R.A.I : 319,90 € 2026 323,42 € 2027	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
6	L'Univeristé de La Réunion (MDL) et La Commune de Saint-Denis "la Ville ou la mairie"	Convention de partenariat relative à la sensibilisation à l'anglais des écoles maternelles, primaires et élémentaires de Saint- Denis dont l'objet est de poursuivre le partenariat existant, et ainsi de déterminer les modalités du partenariat entre les parties visant à familiariser les élèves à la langue anglaise. Ce dispositif " Plan Anglais " est développé dans toutes les écoles publiques et s'inscrit dans le projet École du Bonheur en vue de favoriser l'épanouissement de sa personnalité et l'estime de soi	prend effet à compter de sa signature par la dernière des parties et est conclue pour l'année scolaire 2026-2027	taaux horaire brut de 24,26 €		Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
7	L'Université de La Réunion (ESIROI) et l' Institut National des Sciences Appliquées de Lyon "INSA Lyon"	Accord-cadre de coopération dont l'objet est de définir les objectifs de coopération des parties dans les domaines, notamment, de la recherche et de l'enseignement, les parties, autant que leurs moyens le permettent, s'engagent à étudier les possibilités de mise en place des activités ou programmes suivants : 1. Échange d'enseignants-chercheurs et de personnel administratif de niveau supérieur ; 2. Échange d'étudiants ; 3. Accord de double diplôme (niveau Master) ; 4. Accord de double diplôme niveau doctorat (co-direction de thèses) en vertu de l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 ; 5. Élaboration d'activités conjointes de recherche ; 6. Participation à des séminaires et à des conférences académiques ; 7. Programmes académiques spéciaux de courte durée ; 8. Activités d'échange culturel ; 9. Participation conjointe à des programmes internationaux de formation ; 10. Mise en place d'autres activités jugées mutuellement appropriées	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prendra fin au terme de l'année universitaire 2028-2029, soit dès l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
8	L'Université de La Réunion (ESIROI) et L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon "INSA Lyon"	Convention d'application n°1 relative à la mobilité d'étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs dont l'objet est de mettre en oeuvre dans les domaines spécifiques d'intérêt commun définis aux articles 1 et 2 de l'accord-cadre, la mobilité des étudiants et personnels enseignants et administratifs. Les parties s'engagent à développer la mobilité de leurs étudiants et à créer les meilleures conditions d'accueil aux étudiants de l'établissement partenaire ; à développer la mobilité de leurs personnels ainsi que les moyens pour leur permettre de travailler en équipe	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prendra fin au terme de l'année universitaire 2028-2029, soit dès l'année universitaire 2025-2026			Validée à la CFVU du 30/06/2026
9	L'Université de La Réunion (ESIROI) et L'Institut Mines-Télécom "IMT Mines Albi"	Convention de partenariat académique dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre les parties, afin de proposer une mobilité semestrielle aux élèves ingénieurs qui le souhaitent dans chacune des écoles concernées. l'établissement d'accueil s'engage à accueillir un maximum de cinq étudiants par semestre inscrits en Cycle Ingénieur au sein de l'établissement partenaire pour y suivre l'intégralité des cours proposés et concerne le semestre 9	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est conclue pour trois années universitaires, soit pour les années universitaires 2026-2029			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
10	L'Université de La Réunion (ESIROI) et l'Université Jean Monet "Télécom Saint-Étienne ou TSE"	Convention de partenariat académique concernant les missions des parties, notamment et majoritairement la formation d'ingénieurs spécialisés dans le domaine de l'informatique et permettent aux élèves-ingénieurs d'acquérir un ensemble de compétences scientifiques, techniques et interpersonnelles afin de faciliter leur insertion professionnelle. Dans le cadre de sa spécialité Informatique "INFO" , ESIROI propose une formation d'ingénieurs en informatique avec une spécialisation dans l'internet des objets et afin de répondre à ces besoins et de permettre à des élèves d'autres établissements de bénéficier de l'expertise de son parcours sur l'Internet des Objets, l'ESIROI établit des partenariats privilégiés avec des écoles reconnues proposant des parcours de spécialisation (approfondissement) en lien avec les besoins du territoire et souhaitant enrichir leur offre de formation avec le parcours IoT de l'ESIROI. Les partenariats incluent différents types de mobilités	entre en vigueur à compter de sa date de signature et est conclue pour une durée de trois années universitaires 2026-2029			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
11	L'Université de la Réunion (ESIROI) et Le Collège Terre Sainte	Convention de partenariat dans le cadre du programme dénommé " Cordée de la Réussite " l'enseignement supérieur désigné tête de cordé, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans les quartiers prioritaires ou de territoires isolés et scolarisés de La Réunion. Chaque établissement partenaire est susceptible de participer à l'une des actions énoncées à l'article et décrites dans le programme annuel des actions, mis au point à chaque rentrée scolaire. L'ESIROI s'engage, en lien avec les équipes pédagogiques et de direction des établissements partenaires, à favoriser :- La découverte du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, plus généralement, la création des conditions d'une ouverture sociale, scientifique et culturelle,- L'organisation d'actions pour faire découvrir ses disciplines scientifiques, culturelles, artistiques et de management,- La mise en place de tutorat pour chaque collégien ou lycéen concerné, par ses étudiants, la participation de collégiens	année scolaire 2026-2028			Validée à la CFVU du 10/09/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
12	L'Université de La Réunion (ESIROI) et Hello Académie expertise	Convention de prestation de services " Plateau technique - Analyse sensorielle / Cuisine pédagogique " dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles ESIROI accompagne l'entreprise dans la réalisation d'activités techniques et expérimentales dans le domaine de l'agroalimentaire, en mobilisant notamment les équipements du plateau technique et souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel et socio-économique dans le cadre de ses missions de service public de formation, de recherche, de transfert technologique, de prestation de services, d'aide à l'insertion des élèves, d'accompagnement des élèves, stagiaires et diplômés. Les parties décident de conjuguer leurs efforts et de rechercher une complémentarité dans l'action par des échanges, de susciter de nouvelles initiatives, d'instaurer un dialogue sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité	du 30/03/2026 au 15/09/2026		grille tarifaire et conditions financières annexe 1	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
13	L'Université de La Réunion et Le Mouvement des Entreprises de France "MEDEF Réunion"	convention de partenariat dont l'objet est de mettre en commun les compétences des parties afin de développer et de structurer les relations entre les parties et de renforcer les actions de prévention et de lutte contre le décrochage étudiant, dans le premier cycle, afin de sécuriser les parcours de formation et de favoriser l'obtention d'un diplôme qualifiant , et s'engage à : • Déployer des systèmes de repérage précoce des difficultés des apprenants et muscler les programmes d'aide, de tutorat et de remédiation; • Organiser, avec les fédérations professionnelles, les entreprises adhérentes au MEDEF Réunion et les composantes concernées, des forums, jobdatings, immersions et rencontres métiers au sein de l'université et dans les différents bassins de vie de l'île ; • Soutenir la création et le développement de formations de niveau Bac+1 conçues en partenariat avec les acteurs économiques locaux, dans une logique de consolidation, de réorientation et de professionnalisation progressive ; • Favoriser la reconnaissance et la valorisation des blocs de compétences acquis dans ces formations, de permettre des passerelles vers des filières et de sécuriser les trajectoires des étudiants ; • Encourager les parcours d'orientation adaptés aux spécificités des publics réunionnais, en tenant compte de la diversité des profils des bassins d'emploi et des contraintes de	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est conclue pour une durée de trois années 2026-2029			Validée à la CFVU du 10/09/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
14	L'Université de La Réunion et La Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion "CGSS Réunion"	Convention de partenariat visant à renforcer la prévention, l'information et l'accompagnement de la communauté étudiante en matière d'accès aux droits et aux soins dont l'objet est de formaliser une coopération entre les parties visant à : • Renforcer la formation et la sensibilisation des agents universitaires en contact avec les étudiants, afin de faciliter l'orientation vers les dispositifs de protection sociale et de prévention ; • Diffuser des informations et actualités réglementaires relatives aux droits sociaux, à la santé, à la prévention, par des supports partagés (newsletters, affichage, webinaires, etc.) ; • Offrir un accompagnement attentif et personnalisé sur les dossiers complexes identifiés en lien avec la vie étudiante, notamment les situations de vulnérabilité sociale ou de rupture de parcours ; • Développer des actions conjointes de communication et de prévention sur les thématiques sociales, de santé et de solidarité à destination des étudiants et personnels	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est conclue pour une période de deux années universitaires 2026-2028			Validée à la CFVU du 10/09/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
15	L'Université de La Réunion et La Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion "CGSS Réunion"	Convention d'utilisation du portail extranet " Espaces Partenaires " dont l'objet est de permettre aux utilisateurs habilités du partenaire Université de La Réunion, de signaler à la CGSS Réunion des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins, que le partenaire suit ou accompagne, éligibles à des droits, éloignées du système de soins ou dans l'incapacité d'y recourir. Le signalement est simple ; il fluidifie et optimise le traitement des demandes du partenaire par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la caisse	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des patires et est conclue pour une période de deux années universitaires 2026-2028			
16	L'Université de La Réunion et le Groupement de Coopération Sanitaire "GCS" TESIS	Protocole d'accord interne en vue d'une adhésion commune au GCS TESIS dont l'objet vise à certifier que la capacité financière globale de l'université ne sera pas prise en compte dans le calcul de la cotisation versée au GCS TESIS, ainsi que les capacités financières de composantes et laboratoires de l'université énumérées en préambule, qui concourent à l'activité du groupement, seront prises en compte et à fixer les modalités d'organisation interne entre les structures énumérées (IRISSE ; CEPOI ; DUMG ; UMR PIMIT ; DÉTROI ; UFR Santé, dans le cadre des relations avec le groupement du GCS TESIS	le 13/07/2026			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
17	L'Université de La Réunion et La SCP Bauer-Violas - Feschotte-Desbois - Sebagh "BVFDS"	Convention d'hounraires en défense devant le Conseil d'État dossier n°26N0400 , dans le cadre de l'ouverture du dossier, la constitution en défense, l'instruction du dossier, la rédaction d'un mémoire en défense et d'un courrier d'accompagnement circonstancié sur les chances de succès, le suiv de procédure	le 17/08/2026	somme de 4 123 € TTC		
18	L'Université de la Réunion (DRIVE) et Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace "le MESRE"	Accord de coresponsabilité de traitement relative à l'enquête d'insertion professionnelle des docteurs dont l'objet est de formaliser les obligations respectives auxquelles sont soumises les parties, en leur qualité de responsables conjoints du traitement de l'" enquête d'insertion professionnelle des docteurs ", en application de l'article 26 du RGPD (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction consultation, utilisatuion, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement). Pour l'édition 2025 de l'enquête sont ainsi concernés les docteurs diplômés en France en 2020, 2022 et 2024	prend effet à la date de sa signature et pour la durée de mise en euvre du traitement			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
19	L'Université de la Réunion (UFR Santé) et l' Eden du randonneur	Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants du troisième cycle de médecine dont l'objet est de définir les termes du partenariat pour l' accueil des étudiants inscrits en troisième années cycle de Médecine à l'Éden du randonneur dans le cadre du suivi de leurs enseignements théoriques et pratiques lors de ce séminaire. Cette délocalisation vise à renforcer la cohésion humaine, pédagogique et professionnelle des futurs praticiens en les extrayant du cadre habituel des terrains de stage hospitaliers (CHU) ou des murs de l'Université	année universitaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026
20	L'Université de la Réunion (UFR Santé) et l' Université de Montpellier "UM" Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier "CHUM" Le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion "CHU"	Convention de mise à disposition dont l'objet est de définir les modalités de Monsieur François RIVER Pr - Praticien Hospitalier affecté à l'UFR de Médecine de l'Université et au CHU de Montpellier, auprès de l'UFR Santé de l'Université et au CHU de La Réunion	du 01/07/2026 au 30/06/2027			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
21	L'Université de La Réunion (INSPÉ) et La MAIF	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles la MAIF apporte son soutien financière à l'université pour réaliser des actions de prévention, de communication, d'information et des compléments de formation dans les domaines professionnel; associatif et privé	entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31/08/2029		1 500 € TTC	
22	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et La Croix-Rouge française "CRF-PIROI"	Avenant n°1 à la convention d'application n°1 relative au Master "Risques et Environnement" dont l'objet est les dispositions prises dans le cadre des modifications suivantes : Article 3 : Engagements du Piroi Center et de l'annexe 1 : Intervention du Piroi Center et de l'annexe 1 : Intervention du Piroi Center dans le cadre du master "Rsiques et Environnement" M1 & M2	prend effet à compter de la date de sasignature par la dernière des parties et jusqu'au terme de convention d'application, soit 2026-2030			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
23	L'Université de la Réunion (DEPF) et Le Lycée Jean-Claude Fruteau Lycée Marguerite Juazelon Lycée Leconte de Lisle Lycée Lislet Geoffroy Lycée Roland Garros Lycée La Salle Saint-Charles Le Région académique de La Réunion	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les modalités de double inscription, d'évolution, de délivrance d'équivalences et de réorientation des étudiants inscrits en CPGE au sein du Lycées. Relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur, les signataires affirment leur volonté commune de structurer un parcours de formation fluide et cohérent pour les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles "CPGE" en partenariat avec l'Université pour les années universitaires	prend effet à la date de signature par la dernière des parties et est valable pour six années universitaires, soit jusqu'au terme de l'année universitaire 2031-2032			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
24	L'Université de La Réunion (UFR DE) et L'Académie de La Réunion Le Lycée Georges Brassens	convention de partenariat dans le cadre du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) adossé au diplôme national de licence mention administration économique et sociale ayant pour objet la formation des futurs professeurs des écoles constitue un enjeu majeur pour le système éducatif, de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves reste déterminant pour la réussite de la scolarité au collège et au lycée ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur. Afin de renforcer les acquis des étudiants qui souhaitent d'engager dans le professorat des écoles, qui permettra de croiser les approches méthodologiques tout en assurant une formation pluridisciplinaire et en garantissant une universitarisation progressive, une forte professionnalisation et une initiation à la recherche	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2028-2029			Validée à la CFVU du 30/06/2026
25	L'Université de La Réunion (UFR DE) et Le Lycée Leconte de Lisle	Convention de partenariat CPGE ENS D1 dont l'objet est de fixer les modalités de la mise en place et du fonctionnement de la classe préparatoire aux grandes écoles " CPGE " ENS D1 " et désireux d'offrir aux étudiants réunionnais une préparation de proximité non seulement au concours d'entrée au Département Droit-Économie - Management de l'ENS mais aussi au concours d'entrée d'autres grandes écoles et filières universitaires d'excellence	prend effet à la date de signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année 2031-2032, soit 2026-2032			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
26	L'Université de La Réunion (SSE) et l'Association Addictions France - CSAPA Nord (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)	Convention de partenariat "Intervention précoce" dont l'objet est la mise en oeuvre et le suivi du déploiement de "l'intervention précoce", et vise à définir la nature du partenariat et des engagements respectifs, elle a pour but de promouvoir une politique globale de prévention des risques comme des conséquences de l'alcoolisation et des pratiques addictives notamment : - Par l'appel à opinion et par une action constante auprès des pouvoirs publics et des autres décideurs ; - par l'éducation à la santé de chacun ; - Par la formation de relais dans tous les milieux ; par le continuum entre ses activités de prévention, de réduction des risques, de CJC (Consultations Jeunes consommateurs) et de CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Elle veille également à l'amélioration et à la législation en la matière et exerce ses droits reconnus de partie civile	entre en vigueur à compter de la signature par la dernière des parties et est en vigueur pour une période d'une année, soit 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026
27	L'Université de La Réunion (DFTLV) et la Région Réunion	Convention de formation professionnelle n°DHSDFP/2026/0274 relative à l'octroi d'une subvention de la Région dans le cadre du PACTE Réunionnais d'investissement dans les compétences "PRIC" dont l'objet est définir les modalités d'attribution et d'utilisation de al subvention régionale allouée à l'université pour la réalisation de la formation intitulée "Diplôme d'accès aux Études Universitaires "DAEU"	années universitaires 20242026		subvention de 619 200 €	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
28	L'Université de la Réunion (DSQV) et La société Hôtel Le Saint-Pierre	Convention de partenariat dont l'objet est de régir le partenariat entre les parties dans le cadre d'un accord commercial en faveur des employés de l'Université de La Réunion, dans l'application des tarifs préférentiels aux salarié et leurs ayants droit, sur présentation d'un justificatif valide à l'arrivée (haut de la fiche de paye ou carte professionnelle)	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des apties et est valable jusqu'au 31/08/2027, soit 2026-2027			
29	L'Université de La Réunion (IAE) et l'Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien "IRMSOI"	Avenant n°1 à la convention 2024-2025 dont l'objet est la modification de certaines stipulations de la convention entre les parties concernant l'article 1 de la convention d'origine est modifié comme suit : est d'établir et de fixer les termes du partenariat entre les parties conformément aux indications du cahier des charges et des annexes techniques de l'accréditation des diplômes : Master 2 management sectoriel : parcours management et enseignement en santé ; - Master 2 management sectoriel : parcours pilotage des organisations en santé ; Diplôme universitaire Fonction managériale en santé délivrés par l'Université de La Réunion ; Diplôme universitaire Animation managériale en santé délivrés par l'Université de La Réunion. Ainsi que de l'article 4 : modalités et responsabilités d'enseignements, de l'article 6 : modalités financières et de l'article 8 : durée et prise d'effet de la convention	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2024-2025 et est valable jusqu'à fin octobre 2025			Validée à la CFVU du 03/03/2026 Régularisation

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
30	L'Université de la Réunion (IAE) et L'Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien "IRMSOI"	Convention de partenariat dont l'objet est le partenariat définissant l'organisation des sessions de formations professionnelles (Master 2 et DU) pour répondre aux besoins exprimés pour les managers des institutions publiques, privées ou associatives des secteurs sanitaire, social ou médico-social de La Réunion et de l'Océan indien afin d'établir et de fixer les termes du partenariat conformément aux indications du cahier des charges et des annexes techniques de l'accréditation des diplômes délivrés par l'université : - Master 2 management sectoriel : parcours management et enseignement en santé (MES) (RNCP 35911); - Master 2 management sectoriel : parcours pilotage des organisations en santé (POS) (RNCP 35911) ; - Diplôme universitaire Fonction managériale en santé (FMS) ; - Diplôme universitaire Animation managériale en santé (AMS)	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au 30/09/2026		contribution individuelle 2 500 € / stagiaire inscrit en M2 900 € / stagiaires inscrits en DU FMS 600 € / stagiaire inscrit en DU AMS	Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
31	L'Université de La Réunion (IAE) et Le Groupe des Entreprises engagées pour l'Environnement "GREEN"	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions d mise en oeuvre d'un partenariat établi entre les parties pour répondre aux objectifs suivants : - Organiser la seconde édition de « La journée de la RSE et de la Transition écologique » ; - Augmenter et combiner les ressources (logistiques, humaines, ...) afin de couvrir tous les aspects de la manifestation ; - Sensibiliser les entreprises et étudiants aux aspects de la Responsabilité Sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) ; - Accroître la visibilité et la portée de l'engagement des deux parties en faveur de la sensibilisation et l'adhésion aux bonnes pratiques liées à la Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE). La vocation de GREEN est de promouvoir des éco-entreprises et les entreprises éco-responsables mais aussi de développer des synergies autour de projets dont les principales missions sont de : - Développer un réseau d'acteurs performants où la compétence est la première source de compétitivité ; – Encourager et valoriser les bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et environnementale des Entreprises ; – Faire de La Réunion, un exemple en matière de développement durable et d'économie circulaire	entre en vigueur au début de l'année universitaire 2024-2025 et court jusqu'au terme de celle-ci	6 178,03 € HT		Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
32	L'Université de La Réunion (IAE) et ASFO Emploi "CIFAB-ASFO Emploi" Guadeloupe	Convention de partenariat dont l'objet est l'organisation et la mise en place d'une session de formation professionnelle afin d'établir, de fixer les termes du partenariat liant les parties, conformément aux indications du cahier des charges et des annexes techniques de l'accréditation du diplôme de " Licence professionnelle Métiers du Marketing Opérationnel " parcours Développement commercial délivré par l'université de La Réunion	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et prendra fin au 30/09/2026		contribution financière de 2 150 € / stagiaire inscrit frais d'inscription de 175 € / stagiaire	Validée à la CFVU du 03/03/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
33	L'Université de La Réunion (IAE) et Le Groupe Caillé	Convention de partenariat Zarlor PÉI by Caillé dont l'objet est de renforcer les liens École-Entreprise, les parties souhaitent formaliser un partenariat durable intitulée "Zarlor Péi by Caillé ressources Humaines" . Ce programme s'inscrit dans une démarche de valorisation des talents réunionnais et de contribution active à l'insertion professionnelle des jeunes du territoire, en offrant un cadre structuré d'échanges, de mentorat et de découverte des métiers au sein du Groupe pour les objectifs suivants : • Créer un lien privilégié et durable entre le Groupe Caillé et les étudiants du Master Gestion des Ressources Humaines (GRH) de l'IAE Réunion ; • Valoriser les talents réunionnais en accompagnant les jeunes dans le développement de leurs compétences professionnelles ; • Faciliter l'insertion professionnelle des élèves par une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, de ses métiers et de ses exigences	année universitaire 2026-2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
34	L'Université de La Réunion (IUT) et Nantes Université	Avenant n°1 à la convention-cadre de coopération inter-universitaire pour la formation dont l'objet est de préciser les modalités d'inscription et d'accès aux supports pédagogiques pour les étudiants inscrits dans le Master Ingénierie des Systèmes Complexes "ISC" parcours Interdisciplinaire en Technologie Innovantes "ITI" en coopération entre les parties, notamment son article 4 : il est ajouté que les étudiants inscrits dans le Master ISC, parcours ITI, qui suivent leur formation sur le site de l'IUT, bénéficient des mêmes accès aux supports pédagogiques que les étudiants inscrit à l'Université de La Réunion	entre en vigueur à compter du début de l'année universitaire 2025-2026, est valable jusqu'au terme de celle-ci et s'applique pendant sa durés aux modalités d'inscription 2026-2027			Validée à la CFVU du 03/03/2026
35	L'Université de La Réunion (IAE) et l'association Syner'JE Conseils "la Junior"	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre : • des activités pédagogiques et professionnalisantes de l'association ; • de la réalisation de missions, études et projets ; • ainsi que l'utilisation de certains locaux et moyens matériels de l'IUT. Et souhaitent ainsi formaliser leurs relations et définir les modalités de leur collaboration, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de l'association, l'utilisation de certaines ressources de l'IUT et le respect des responsabilités respectives de chacune des parties	est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par la dernière des parties, soit 2026/2027			Validée à la CFVU du 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
36	L'Université de La Réunion (IUT) et le Lycée polyvalent Jean Joly	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les termes du projet entre les parties pour la mise en œuvre du "DU Rebâtir" (projet ECOUBAT) afin d'accueillir les premiers étudiants au Département GCCD dans le cadre de leur poursuite dans l'enseignement supérieur. une nouvelle offre de formation de type DU (diplôme universitaire) sera proposée aux bacheliers professionnels. Le DU Rebâtir permettra aux bacheliers professionnels d'accéder à une formation universitaire et d'obtenir un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dans le domaine du Génie Civil - Construction Durable (GC-CD) à l'Université de La Réunion (IUT de La Réunion). Diplôme de niveau bac+3 reconnu au niveau national, le BUT est un véritable passeport pour l'emploi car les compétences des techniciens qualifiés sont très convoitées par les entreprises	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable pour une durée de deux ans, soit 2026-2028			Validée à la CFVU 30/06/2026

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
37	L'Université de la Réunion (IUT) et Le Groupe d'Intérêt Public de Formation Continue et Insertion Professionnelle Réunion "GIP-FCIP Réunion" la Plateforme Technique "ECOBIOTEK" du Lycée polyvalent Paul Vergès	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles le lycée met à la disposition son plateau technique de traitement de l'eau à l'IUT de La Réunion, via la Plateforme Technologie "Ecobiotek" , propose au titre de service sur catalogue analyses pour une ou deux journées par année scolaire	prend effet à compter du début de l'année scolaire 2025-2026 et prendra fin au terme de l'année scolaire 2028-2029	151 € / journée		
38	L'Université de La Réunion (UFR LSH) et Les Éditions Honoré Champion	Convention d'aide à la publication d'un ouvrage dont l'objet est fixer les modalités de versement par l'Unité de Recherche DIRE à Honoré Champion d'un aide à la publication de l'ouvrage, intitulé "Nature et culture du poème, Traduire les altérités vivantes"	entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est conclue pour une durée de deux ans, soit 2026-2028	soutien à la publication de l'ouvrage est de 1 800 € TTC		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
39	L'Université de la Réunion (UFR LSH-BTCR) et Mme NOËL Audrey - Enseignant-chercheur	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : Créolistique et sciences de l'information et de la communication (,,) Titre de l'ouvrage : Maillages créoles (,,), Mélanges offerts au Pr Lambert Félix Prudent	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
40	L'Université de La Réunion (UFR LSH/BTCR) et M. Bernard IDELSON - PU	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Créolistique et sciences de l'information et de la communication : une collaboration heuristique" Titre de l'ouvrage : "Maillages créoles ,,, Hommages à Pr Lambert Félix Prudent"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
41	L'Université de La Réunion (UFR LSH/BTCR) et Mme Ethel PETIT - Pr Indépendant	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Les chansons créoles martiniquaises et parisiennes au XIXè siècle : entre esquisses et figurations" Titre de l'ouvrage : "Maillages créoles. Langages, littérature et sociétés aux Antilles et à La Réunion"	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
42	L'Université de La Réunion (UFR LSH/BTCR) et M. Daniel MARAGNES - Enseignant	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "L'esclave sans nom" Titre de l'ouvrage : "Maillages créoles..."	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
43	L'Université de la Réunion (UFR LSH/BTCE) et M. Jean LAPLAINE - Enseignant	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "L'esclave sans nom" Titre de l'ouvrage : "Maillages créoles..."	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
44	L'Université de La Réunion (UFR LSH/BTCR) et Mme Laura DEMOUGIN - Enseignante	Contrat de cession de droits d'auteur dont l'objet est de formaliser la cession des droits, et de déterminer les conditions dans lesquelles l'Auteur accepte de céder les droits patrimoniaux qu'il/elle détient sur son oeuvre, selon les modalités définies dans le cadre des Presses Univeristaires Indianocéaniques de : Oeuvre 1 : "Présences des langues créoles dans la presse française 1880-1900" Titre de l'ouvrage : "Maillages créoles..."	à compter de sa signature par la dernière des parties pour une durée de deux années civiles, soit 2026-2028			à titre gracieux
"Autres"						
1	L'Université de La Réunion (SCD) et le Centre Hospitalier Universitaire Sud Réunion "CHU"	Convention d'exposition "A la Marge" dont l'objet est de définir les conditions de mise à disposition des photos par l'organisme prêteur au bénéfice de l'Ununiversité et plus particulièrement le SCD à la BU Sciences du Moufia	du 02/11/2026 au 30/11/2026			à titre gracieux

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (SCD) et Le Conseil Régional de La Réunion	Convention d'exposition " NRL : Dernié viraz " dont l'objet est de définir les conditions de mise à disposition des oeuvres par l'organisme prêteur au bénéfice de l'université et plus particulièrement le SCD à la BU Saint-denis Draoit-Lettres	du 01/09/2026 au 31/12/2026			à titre gracieux
3	L'Université de La Réunion et Le Département de La Réunion	Convention de mise à disposition de matériel informatique dont l'objet est de définir les conditions de prêt de matériel informatique par l'Université au Département afin de lui permettre d'assurer ses missions de numérisation de documents frands formats, le matériel prêté : Unité centrale Optiplex de la marque : DELL	du 01/07/2026 au 01/07/2027			à titre gracieux
4	L'Université de La Réunion et le Locatiare : Lerat Roland Yves Dominique et Ariza Séverine Michelle Marie-Odile	Contrat de location temporaire d'un logement meublé dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles le bailleur donne temporairement en location au Locataire un logement meublé relevant de son patrimoine, afin de lui permettre de disposer d'une solution temporaire lors de son installation à La Réunion dans le cadre de sa mobilité professionnelle et de sa prise de fonction au sein de l'Université de La Réunion	du 27/09/2026 au 31/01/2027		montant du loyer 900 € / mois au titre des charges 100 € / mois Soit un total de 1 000 € / mois	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
5	L'Université de La Réunion (DLR Nord) Le Rectorat	Convention n° 18-2026 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Organisation d'épreuves écrites du Diplôme d'expertise comptable, session printemps 2026" au Campus du Moufia	le 05/05/2026		contribution financière de 131,83 € TTC	
6	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et la Région Réunion pour le compte du CCEE	Convention n° 25-2026 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "Finale KoZarlor 2026" au Campus du Moufia	le 15/05/2026 et le 22/05/2026		contribution financière de 2 570,09 € TTC	
7	L'Université de La Réunion (DLR Nord) et l'Association des Étudiants Comoriens à L Réunion "AECR"	Convention n° 26-2026 d'occupation temporaire du domaine public dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable des locaux dans le cadre de l'activité suivante : "La Nuit de l'Océan Indien" au Campus du Moufia	le 15/05/2026			à titre gracieux

Nombre de conventions pour information : 51

conventions relevant de la formation : 44

autres conventions : 7

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation de onventions -
délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)

DAJI/YJ/CA du 24/09/2026

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE
avec incidences financières

Nombre de contrats : 11

	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)
Résultats	2 518 564,12 €	- €

N°	Parties contractantes	Objet	Laboratoire concerné	SERVICE CONCERNE	Durée (mois)	Date début convention	Date fin convention	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)	Observations
1	Association Technopole de La Réunion Université de La Réunion	Contrat de prestation de services Projet "GONI"	QUALISUD	VALO	7	14/04/2026	14/11/2026	14 400,00 €		Montant en faveur de l'UR : 14 400€ dont frais de gestion UR HT : 2400€ (20%) Règlement de la facture, 60 jours à compter de la date d'émission de la facture accompagnée des documents prévus.
2	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "HEATMAP" + Fiche synthétique	PIMENT	SING	33	04/02/2026	30/11/2028	183 931,16 €		Montant en faveur de l'UR : 183 931,16€ Modalités de paiement de la subvention : - un acompte jusqu'à hauteur de 80% du montant maximal prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation par le bénéficiaire auprès du service instructeur des pièces demandées. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte au plus tard le 31 mars 2027 et des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/09/2027, 31/03/2028 et 30/09/2028 - le solde sera calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel de l'aide, déduction faite des acomptes versés, sur présentation des justificatifs nécessaires. En cas de solde en l'état, sans nouvelles factures, le bénéficiaire devra déposer une demande de solde et justifier de la fonctionnalité de l'investissement soutenu/ programme d'action soutenu.
3	ANR Université de La Réunion	Annexe financière - Projet "An-DLO"	CEMOI/ LGSR	SING	48	2027	2031	253 939,22 €		Montant en faveur de l'UR : 253 939,22€
4	La ligue contre le cancer Université de La Réunion	Convention "Mobilité Recherche pour les Cliniciens"	EPI	SING	12	09/07/2026	09/07/2027	73 768,00 €		Montant en faveur de l'UR : 73 768€ Le montant sera versé dès réception de la convention signée par les parties
5	METAL Réunion Université de La Réunion	Convention de collaboraiton de recherche "RECYAL I"	PIMENT	VALO	6	04/06/2026	04/12/2026	20 000,00 €		Montant en faveur de l'UR : 20 000€ Projet lauréat de la 2ème édition de l'AAP Valiolink (PUI Valiotech)
6	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "QITN-MD" + Fiche synthétique	ENERGY LAB	SING	27	01/09/2026	30/11/2028	197 203,44 €		Montant en faveur de l'UR : 197 203,44€ Modalités de paiement : acompte à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs par le bénéficiaire auprès du service instructeur. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte au plus tard le 31/03/2027. Il s'engage également à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/09/2027, le 31/03/2028 et le 31/08/2028. La demande de paiement du solde doit être déposée au plus tard le 28/02/2029
7	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "NN-NDBI " + Fiche synthétique	DSIMB	SING	26	01/03/2026	31/05/2028	197 203,55 €		Montant en faveur de l'UR : 197 203,55€ Modalités de paiement : acompte à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs par le bénéficiaire auprès du service instructeur. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte avant le 30/09/2026. Il s'engage également à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 31/03/2027 et le 30/09/2027. La demande de paiement du solde doit être déposée au plus tard le 31/08/2028

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE avec incidences financières										
8	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "BONUS"	DETROI	SING	38	01/01/2026	31/03/2029	293 811,78 €		Montant en faveur de l'UR : 293811,78€ Modalités de paiement : acompte à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs par le bénéficiaire auprès du service instructeur. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte au plus tard le 30/04/2026. Il s'engage également à déposer au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 31/10/2026, le 30/04/2027, le 31/10/2027, le 30/04/2028 et le 30/09/2028. La demande de paiement du solde doit être déposée au plus tard le 30/06/2029
9	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "PhycoGold" + Fiche synthétique	CHEMBIOPRO	SING	26	01/04/2026	30/06/2028	185 713,78 €		Montant en faveur de l'UR : 185 713,78€ Modalités de paiement : acompte à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs par le bénéficiaire auprès du service instructeur. Le bénéficiaire s'engage à déposer obligatoirement une demande d'acompte au plus tard le 30/09/2026. Le bénéficiaire devra également déposer à minima trois demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 31/03/2027, 30/09/2027, et au 31/03/2028. La demande de paiement du solde doit être déposée au plus tard le 30/09/2028
10	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "CLUHP-SMRH" + Fiche synthétique	CHEMBIOPRO	SING	26	01/02/2026	30/04/2028	514 250,00 €		Montant en faveur de l'UR : 514 250€ Modalités de paiement : acompte à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs par le bénéficiaire auprès du service instructeur. La demande de paiement du solde doit être déposée au plus tard dans les 3 mois à compter de la date limite d'éligibilité, soit le 31 juillet 2028.
11	REGION REUNION Université de La Réunion	Convention "MétaPROD" + Fiche synthétique	CHEMBIOPRO	SING	38	01/01/2026	31/03/2029	584 343,19 €		Montant en faveur de l'UR : 584 343,19€ Modalités de paiement : acompte à hauteur de 80% du montant maximum prévisionnel de l'aide en proportion des dépenses effectuées sur présentation des justificatifs par le bénéficiaire auprès du service instructeur. Le bénéficiaire s'engage à déposer une demande d'acompte avant le 31/07/2026. Le bénéficiaire s'engage à déposer également au minimum des demandes d'acomptes supplémentaires au plus tard le 30/09/2026, et les 31/03 et 30/09 des années 2027 et 2028 La demande de paiement du solde doit être déposée au plus tard le 30/06/2029

COMMISSION RECHERCHE DU 8 SEPTEMBRE 2026

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE sans incidences financières

Nombre de contrats : 8

	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)
Résultats	- €	- €

N°	Parties contractantes	Objet	Laboratoire concerné	SERVICE CONCERNE	Durée (mois)	Date début convention	Date fin convention	Au crédit de l'Université de La Réunion (HT)	Au débit de l'Université de La Réunion (HT)	Observations
1	Institut ZSW Université de La Réunion	Convention de collaboration - Post doctorat-OPUS H2	ENERGY LAB	VALO	24	01/08/2025	31/08/2027			Convention d'accueil concernant l'accueil d'un post doc - (financement FEDER post doc mobilité)
2	Université Paris Cité Université de La Réunion	Convention de renouvellement du GIS "ADIREM"	LIM	VALO	60	01/01/2026	31/12/2030			
3	Université de Bordeaux Université de La Réunion	Convention d'accueil Ophélie SAINT PE	CRJ	VALO	2	07/04/2026	03/06/2026			Accueil au sein du laboratoire CRJ.
4	University of new South Wales Université de La Réunion	Convention d'accueil Ignacio PORTELA	CRJ	VALO	1	17/08/2026	11/09/2026			Accueil au sein du laboratoire CRJ.
5	ENERTECH/ RTE Université de La Réunion	Convnetion de mise à disposition des données "Panel ELECTER"	PIMENT	VALO	20	09/07/2026	31/03/2028			Données mise à disposition au bénéfice de l'UR pour contribuer au projet Fine4cast
6	Elisa RINDRAHARISAONA Université de La Réunion	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	LGSR	VALO	6,5	12/06/2026	27/12/2026			
7	Ludovic HOARAU Université de La Réunion	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	ENTROPIE	VALO	12	11/06/2026	11/06/2027			
Avant signature										
8	LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE Université de La Réunion	CONTRAT CADRE DE COLLABORATION DE RECHERCHE	UR	VALO			31/12/2030			Convention cadre entre le MNHN et l'UR concernant l'ensemble des collaborations entre les deux insitutuions.